

Un guide pratique pour accompagner les commerçants dans leur numérisation

Comment le numérique peut-il aider à maintenir une activité économique ?



Un guide pratique pour accompagner les commerçants dans leur numérisation

Le Gouvernement poursuit son accompagnement auprès des artisans, des commerçants, des restaurateurs et des indépendants qui souhaitent poursuivre leur activité grâce à la numérisation, pendant la période de confinement, en publiant un guide pratique qui recense les conseils et les bonnes pratiques numériques.

Le guide comprend trois étapes identifiées :

- être visible en ligne ;
- informer et garder le contact avec ses clients en faisant connaître son offre ;
- développer la vente par le retrait de commande, la livraison à domicile ou la vente en ligne.

Ce guide sera enrichi régulièrement. Consultez une fiche conseil en cliquant sur ce lien et également un dossier complet afin de faire bénéficier les entreprises d'un accompagnement personnalisé ; elles seront ainsi aidées dans leur transformation numérique pour se lancer et tenter de faire de cette crise une opportunité.

Pour rappel, le chiffre d'affaires issu des ventes réalisées pendant le confinement, ne sera pas comptabilisé dans le calcul des aides au titre du fonds de solidarité.

Afin d'apporter une réponse adaptée aux enjeux des entreprises de proximité, les offres de solutions numériques nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions (intégrer une place de marché locale, mettre en place le paiement en ligne, créer son site internet...) seront référencées grâce à l'appel à projets lancé le 3 novembre.

Enfin, les réseaux consulaires (CCI et CMA) se sont engagés à réaliser 60 000 appels téléphoniques auprès des entreprises pour les accompagner dans le choix et la mise en œuvre de la solution numérique la plus appropriée. Les collectivités locales, les réseaux d'accompagnements, les fédérations professionnelles ou encore les managers de centre-ville, sont également aux côtés de ces entreprises pour permettre de poursuivre leur activité.

COVID-19

Covid 19 - TPE, artisans, commerçants

Mettez à jour vos informations pour assurer votre visibilité

→ Vérifiez votre présence en ligne en cherchant votre entreprise dans un moteur de recherche.

→ Assurez-vous que vos informations de contact (téléphone, email, réseaux sociaux...) sont à jour.

→ Informez vos clients des éventuels changements : horaires, conditions d'accueil et de vente.

→ Soyez présents sur différents sites : les moteurs de recherche (Google, Qwant, Pages jaunes) et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.), mais aussi sur le site de votre collectivité locale, de votre fédération professionnelle, les annuaires sectoriels ou encore le site de l'association locale de commerçants.